

Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260

Site Internet : www.saintlouisdahaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisdahaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et rédaction : Diane Bossé



À la salle municipale (95, rue Saint-Charles)

31 octobre 2021 9h30 à 20h / vote par anticipation

7 novembre 2021 9h30 à 20h / Jour du scrutin

Les citoyennes et les citoyens de Saint-Louis-du-Ha! Ha! sont invités à élire une mairesse ou un maire. Voici les noms des candidats :

Monsieur Gilles Dumont

Madame Mélissa Lord

Pour ce qui est au niveau des conseillers, ils ont été élus par acclamation :

Poste 1 : poste vacant

Poste 2 : Monsieur Richard Bossé

Poste 3 : Monsieur Patrick Beaulieu

Poste 4 : Monsieur Roberto Pelletier

Poste 5 : Monsieur Frédéric Beaulieu

Poste 6 : Monsieur Normand Lizotte

Les mesures sanitaires devront être respectés lors de ces deux journées soient porter le couvre-visage ou masque et respecter la distanciation du 1 mètre.

Infos de votre directrice générale

Chers citoyens (nes) de Saint-Louis-du-Ha! Ha!,

Étant donné que nous sommes en période électorale municipale, je prends l'espace qui est habituellement réservé aux « Mots du Maire » pour vous inviter à voter, soit par anticipation le 31 octobre ou à l'élection générale le 7 novembre prochain. Le dépouillement des bulletins de vote se fera à compter de 20h le soir de l'élection.

De plus, cette période électorale amène également une modification à l'horaire du conseil municipal qui sera déplacé au 15 novembre. Alors, c'est pour cela que l'ordre du jour du prochain conseil ne sera pas publié exceptionnellement dans notre petit journal.

Nous avons reçu le nouveau rôle d'évaluation pour 2022, 2023 et 2024. En moyenne, les évaluations de nos immeubles augmenteront de 7.05 %. Sensiblement, l'augmentation est plus marquée pour les terrains vacants et les immeubles à logements. Vous désirez savoir votre nouvelle évaluation ? N'hésitez pas à passer au bureau municipal, nous vous donnerons votre avis d'évaluation de 2022.

Et je ne peux pas vous laissez sans parler de la neige ! Bien que je souhaite qu'elle arrive le plus tard possible, les articles 41 et 42 du règlement général des affaires de la Municipalité stipulent « qu'il n'est pas permis de stationner tout véhicule entre 23h et 7h entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril ». « Et lors d'une tempête, lorsque les travaux publics de la municipalité sont en opération d'enlèvement de la neige, nul ne peut laisser stationner un véhicule routes sur les chemins publics sans que celui-ci soit sous la garde immédiate de quelqu'un ». Ceci dans le but d'aider nos équipes des travaux publics à faire efficacement le déneigement.

Dominique Michaud
Directrice générale

CONCOURS POUR L'HALLOWEEN

Dimanche 31 octobre, la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! aura la visite de la sorcière Sans Nom.

Nous t'invitons lors de ta cueillette de bonbons à venir te prendre en photo avec la sorcière Sans Nom et parmi toutes les photos reçues, nous allons faire deux tirages de jarres à bonbons. La sorcière sera située dans le gazebo tout près du Centre des loisirs.

Pour participer au concours, tu dois nous faire parvenir une photo de toi seul déguisée ou avec ta famille avec la sorcière à l'adresse suivante : loisirs@saintlouisduhaha.com. N'oublie pas de donner ton nom et le numéro de téléphone.

Diane Bossé
Coordonnatrice en loisirs



SAVIEZ-VOUS...

JOURNÉE DE L'HALLOWEEN

Les pompiers seront présents dans les rues de la municipalité le dimanche 31 octobre de 14h00 à 19h00 pour assurer la sécurité des enfants et leurs donner des bonbons.

CHANGEMENT D'HEURE ET DES PILES POUR VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

C'est dans la nuit du samedi 6 au dimanche 7 novembre prochain que vous devez reculer vos montres et horloges d'une heure. Aussi, n'oubliez pas de changer les piles de vos avertisseurs de fumée.



PRATIQUEZ-VOUS LE FEUILLYCLAGE ?

C'est-à-dire, passez-vous la tondeuse sur vos feuilles d'automne pour les déchiqueter et les transformer en engrais pour votre pelouse. Sinon, apportez vos sacs de feuilles avant le 19 novembre au garage municipal (174 rue Raymond) côté droit vers la piste cyclable à l'endroit prévu. Vos feuilles doivent être dans des sacs orange ou des sacs en papier pour résidu de jardin.

FERMETURE DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ESTIVALES

La municipalité ne se tient pas responsable des accidents pouvant survenir dans les parcs La Chanterelle et de la rue Caron, les terrains de tennis et baseball et de la piste de BMX pendant la période de fermeture.

La date de réouverture des parcs et de ses infrastructures sportives estivales sera annoncée par la municipalité au printemps.



Régie intermunicipale des
déchets de Témiscouata

ÉCOCENTRE DU TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC

L'écocentre du Témiscouata-sur-le-Lac (quartier Cabano) vous rappelle qu'il sera ouvert jusqu'au 28 novembre 2021 (horaire estival) les journées suivantes :

Lundi : 13h à 16h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h à 12h et 13h à 16h

Samedi : 8h à 12h

À partir du 29 novembre 2021, nous serons sur l'horaire hivernal jusqu'au 11 avril 2022. Voici l'horaire :

Lundi : 13h à 16h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h à 12h et 13h à 16h

Samedi : FERMÉ

Nous sommes situés au 53, route 232 Est à Témiscouata-sur-le-Lac et vous pouvez nous rejoindre au 418-854-7318 ou par www.ridt.ca.

Organismes et loisirs

CERCLE DE FERMIERES

Le Cercle de Fermières vous invite à leur réunion mensuelle, le lundi 8 novembre 2021 à 13h30 à la salle municipale de Saint-Louis-du Ha! Ha! Pour les participantes au concours « Tricote ta tuque en novembre » nous avons hâte de voir vos créations à la réunion.

Le port du couvre visage et la distanciation du 1m devront être respectée.

Bienvenue à toutes les fermières.

CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb vous invitent à leur réunion mensuelle, le jeudi 11 novembre 2021 à 19h30 à la salle municipale de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Venez en grand nombre.

Le port du couvre visage et la distanciation du 1m devront être respectée.

Bienvenue à tous les membres

CLUB DES 50 ANS ET +

Les cartes de membres 2022 seront disponibles dès le début du mois de novembre. Nous vous invitons à nous contacter au 418-854-3192. Aussi, nous serons au local des 50 ans à l'édifice municipal les mercredis 10 et 17 novembre 2021 de 13h00 à 16h00.

Recrutement : Le Club a besoin de nouvelles idées pour continuer à évoluer alors bienvenue aux nouveaux membres.

Notre souhait ultime avec la nouvelle année qui s'en vient, c'est de pouvoir reprendre normalement nos activités et d'en créer de nouvelles.

La direction.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DES LOISIRS

Vous aimeriez vous impliquer dans les activités du comité des loisirs (carnaval, Fête nationale et autres). Le Comité des loisirs invite toute la population à son assemblée générale annuelle (AGA) qui aura lieu le mercredi 10 novembre 2021 à 19h30 à la salle municipale au 95, rue Saint-Charles.

Le port du couvre visage et la distanciation du 1m devront être respectée.

Bienvenue à tous !

CATÉCHÈSE DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

Invitation aux parents qui ont un enfant âgé de 7 ou 8 ans qu'ils désirent inscrire à un parcours de catéchèse. Il y aura une première rencontre le ou vers le 2 novembre prochain. Personne à contacter : Madame Andrée Collin au 418-899-6254.

FABRIQUE DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

Pour faire un suivi des journées du Patrimoine Religieux qui se sont tenues les 11 et 12 septembre dernier à notre église de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, et dans plus de 250 églises du Québec.

Je vous invite à visionner le livre numérique à découvrir. De superbes photos prises des églises du Bas-Saint-Laurent dont la nôtre, grâce à des visiteurs de Rimouski dont le photographe M. Clément Beaulieu et le designer graphique M. Alain Grenier.

Sur le site internet : <http://www.belleimage.quebec/livre-numerique> « Trésors au Bas-Saint-Laurent »



SERVICE INCENDIE DE SAINT- LOUIS-DU-HA! HA! /

SAINT- ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA

SURVEILLANCE DES POMPIERS / HALLOWEEN

Les pompiers vont être présents dans les rues de la municipalité le dimanche 31 octobre pour faire la surveillance entre 14h00 à 19h00.

Soyez prudents lorsque que vous traversez la rue et de bien regarder des deux côtés. Traverser uniquement s'il n'y a pas de voitures qui s'en viennent.

À LA RECHERCHE D'UNE DUCHESSE 2022

Le Service Incendie de Saint-Louis-du-Ha! Ha! / Saint-Elzéar-de-Témiscouata est présentement à la recherche d'une jeune fille, âgée de 14 ans et plus, résidant à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ou de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, pour devenir duchesse de la brigade pour l'année 2022.

Qualités recherchées :

- ∅ Être responsable et créative;
- ∅ Être souriante, sociable et dynamique;
- ∅ Faire preuve d'une grande débrouillardise;
- ∅ Être autonome dans l'organisation et la réalisation des activités de financement;
- ∅ Posséder son permis de conduire, et une expérience en organisation d'activités seront des atouts.

Pour déposer votre candidature, vous devez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

Monsieur Marc Michaud, directeur du service incendie

95, rue Saint-Charles

Saint-Louis-du-Ha! Ha! (Québec) G0L 3S0

CLUB DE LECTURE ESTIVALE

Dans le cadre du camp de jour cet été, le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent avait organisé des ateliers avec animation en lien avec le Club de lecture. Le but de ces activités était d'inciter les jeunes à lire par des ateliers d'animations. En participant aux ateliers, les enfants pouvaient participer à un tirage régional.

Le Réseau Biblio a procédé à trois tirages régionaux et nous avons eu une gagnante à Saint-Louis-du-Ha! Ha!. Félicitations à Mila Turcotte qui s'est méritée un prix d'une valeur de 150 \$ qui étaient principalement des livres.



À LA RECHERCHE DE PHOTOS

Le Centre d'hébergement de Saint-Louis-du-Ha! Ha! anciennement le Foyer Beauséjour est à la recherche de photos de la construction à aujourd'hui de cette entreprise.

S'il y a des personnes qui possèdent des photos, vous avez juste à venir au bureau municipal et nous les scannerons et nous les remettrons aux personnes concernées.

COMITÉ DE BÉNÉVOLES POUR LES SOINS PALLATIFS AU CENTRE D'HÉBERGEMENT

Je suis en train de former un groupe de bénévoles pour supporter les familles qui ont l'un de leur membre en fin de vie. Donc, si vous êtes intéressé à participer et à donner quelques heures de bénévolat contactez moi au 418-854-1565. MERCI !

Ex : Dr. Claude Briand



LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE : NOUVELLE EXIGENCES À VENIR

La nouvelle LVHR vient d'élargir la gamme des types de véhicules qui lui sont assujettis. En effet, le VHR est défini ici comme étant une motoneige, une motoquad, un autoquad et une motocyclette tout terrain, y compris un motocross.

Le port du casque protecteur avec visière ou lunettes de sécurité conforme est bien sûr toujours obligatoire. Les amendes ont augmenté et le montant de la peine serait de 250\$ à 350\$, selon le cas. La règle concernant les systèmes d'échappement modifiés a aussi été resserrée. Il est maintenant interdit de mettre en vente, d'installer, de faire installer et bien sûr de circuler avec une motoneige dotée d'un système d'échappement qui n'est pas conforme à la norme SSCC/11 (qui est inscrite sur le silencieux). Les motoneiges fabriquées avant 2011 bénéficient par contre d'un droit acquis.

Il est également obligatoire de détenir un permis de conduire valide pour circuler sur un sentier, sur une route, sur une terre publique ou sur toute terre privée appartenant à une municipalité. Par permis valide, on entend tout permis autorisant la conduite d'un véhicule routier délivré en vertu du code de la sécurité routière qui est valide. Autre nouveauté, les dispositions du code de sécurité routière encadrant la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool et la drogue s'appliqueront en sentier et dans tout autre lieu de circulation visé par la LVHR. Par exemple, un conducteur dont le permis de conduire automobile est visé par la mesure zéro alcool devra aussi respecter cette condition pour la conduite d'un VHR. Pour les personnes mineures, il n'y a aucun changement. Ils doivent être âgés d'au moins 16 ans et ceux-ci doivent détenir un certificat de formation qui atteste la réussite d'un examen ou d'une formation obligatoire prévus par règlement. La nouvelle loi prévoit aussi une sanction pour toute personne qui permet ou qui tolère qu'un mineur sur qui il a l'autorité conduise un VHR sans respecter cette réglementation. Rien ne s'applique présentement en ce qui a trait à la perte de points d'inaptitude, mais il y a des discussions en ce sens qui pourraient être modifiées dans un futur rapproché.

Selon des statistiques du gouvernement du Québec, durant les années 2009 à 2019, ce sont 25 décès en motoneige et 28 décès en VTT qui sont survenus en moyenne chaque année. Cela représente des centaines de décès et des milliers d'hospitalisations. Nous devons travailler tous ensemble pour rendre cette activité la plus sécuritaire possible. En terminant, nous vous souhaitons une bonne saison et soyez prudent.

Dave Ouellet, sergent
Coordonnateur des relations communautaires
Sûreté du Québec, poste de la MRC de Rivière-du-Lou

SOYEZ VISIBLES LORS DE VOS MARCHES !

Sortir marcher en soirée est une activité pouvant vous aider à vous détendre et à atteindre les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes recommandées chez les adultes. Avec l'arrivée de l'hiver et la noirceur qui s'installe, voici un rappel de quelques conseils de prudence:

COMME PIÉTON JE DOIS ASSURER MA SÉCURITÉ, CAR JE SUIS VULNÉRABLE :

- Je porte des vêtements ou des accessoires réfléchissants. Les accessoires réfléchissants sont plus efficaces lorsqu'ils sont portés dans le bas du corps, car les phares des voitures éclairent à cet endroit.
- Je marche sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, je marche sur l'accotement ou sur le bord de la rue, dans le sens le plus sécuritaire.
- Je traverse aux intersections en respectant la signalisation.

COMME CONDUCTEUR, JE DOIS FAIRE PREUVE DE PRUDENCE À L'ÉGARD DES PIÉTONS :

- J'anticipe la présence de piétons, surtout aux intersections et aux passages pour piétons.
- Je ralentis et respecte une distance de 1 m ou 1,5 m, selon la limite de vitesse, entre mon véhicule et un piéton qui circule sur la chaussée ou sur l'accotement.
- Je respecte les passages pour piéton : je ralentis et je cède le passage.

DES ACTIONS CONCRÉTÉES POUR RENDRE VOS DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES :

Des brassards réfléchissants sont parfois disponibles gratuitement au bureau municipal. Nous invitons petits et grands à s'en procurer un pour s'assurer d'être visibles. Le brassard peut être installé sur le sac à dos de l'enfant.

POUR EN SAVOIR PLUS:

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/a-pied-soyez-visible.pdf>

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/a-pied/ce-que-dit-la-loi>

Cet automne, à pieds, soyez visibles !

À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**

Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.

Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1er	2	3 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	4 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale	5	6 Marché des petites trouvailles et des saveurs de 10h à 16h au gymnase de l'école Georges- Gauvin
7 Élection municipale à la salle municipale de 9h30 à 20h	8 Réunion Cercle des Fermières 13h30 salle municipale	9 Vie Active À 13h30 à la salle municipale	10 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	11 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale Réunion Chevaliers de Colomb à 19h30 à la salle municipale	12	13
14	15 Séance du conseil municipal à 20h00 à la salle municipale avec distanciation physique et le port du masque	16 Vie Active à 13h30 à la salle municipale	17 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	18 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale	19	20
21	22	23 Vie Active à 13h30 à la salle municipale	24 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	25 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale	26	27
28	29	30 Vie Active à 13h30 à la salle municipale				